

Le « chèque bancaire garanti » de DÉLICES ET GOURMANDISES

L'enveloppe jaune qui émane de DÉLICES ET GOURMANDISES, enseigne commerciale exploitée par CONSORTIUM PUBLICITAIRE EUROPEEN, vous indique que vous êtes bénéficiaire d'un « chèque bancaire garanti ». Tous les documents publicitaires visent à vous faire croire que vous avez gagné un chèque de 9 500 €.

Décryptons cette offre alléchante :

- ⇒ une commande est obligatoire pour prendre possession de son gain ;
- ⇒ le chèque de 9 500 € constitue le prix principal et il sera remis à l'issue d'un tirage au sort organisé après le 30 juin 2017 ;
- ⇒ sans attendre le tirage au sort, tout participant est certain de recevoir un chèque bancaire de 2 €. Mais, subtilité du règlement complet, « *DÉLICES ET GOURMANDISES se réserve l'éventualité de proposer un autre avantage* ».

Le Réseau anti-arnaques est persuadé que cette éventualité deviendra une certitude : il sera proposé à tous les clients de recevoir un bon de réduction égal ou supérieur à 2 €. Et ceux qui voudront absolument recevoir le chèque bancaire de 2 € devront effectuer une demande affranchie à 0,70 €, ce qui minimisera encore le gain final.

En résumé, autant ne pas répondre à cette offre. Vous avez ainsi la garantie d'éviter une dépense inutile : la commande.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.
Directeur de la publication : Pascal TONNERRE

